

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTIONS « LA GLACERIE BEAUREGARD –
RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER » à CHERBOURG-EN-COTENTIN AVEC LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

N° Progisem :	Foncier :	924 631
	Etude urbaine :	Sans objet
	Travaux :	OPE2022087
Adresse du site :	Rue du Docteur Schweitzer - La Glacierie	

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000, n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014, n° 2015-979 du 31 juillet 2015, n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et par l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 ;

Vu la délibération du 25 octobre 2024 n°39 du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie portant délégation au Directeur général de l'approbation des conventions d'intervention et de leurs modifications dans les conditions qu'elle fixe ;

Vu la décision du Directeur Général du 11 mai 2021 ayant accepté le portage foncier des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération 921 631 – LA GLACERIE « rue du Docteur Schweitzer » dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Cherbourg-En-Cotentin, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration du 6 mars 2020,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 28 septembre 2023 sollicitant le portage foncier par l'EPF Normandie (transfert de l'opération initialement portée par la Ville de Cherbourg-En-Cotentin dans le cadre du PAF),

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 26 septembre 2024 autorisant son Président à signer la Convention d'Interventions,

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Région Normandie du 7 novembre 2022 au titre du partenariat EPF/Région 2022-2026 (enveloppe études techniques)

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2022/2026 de l'Etablissement Public Foncier de Normandie approuvé par une délibération n° 2 de son conseil d'administration en date du 3 décembre 2021 ;

- Approuve la convention d'intervention citée en objet avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, jointe en annexe à la présente décision. Etant précisé que le projet de convention d'interventions ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.

- Approuve le transfert de l'opération de portage foncier 924 631- LA GLACERIE « rue du Docteur Schweitzer » du Programme d'Action Foncière de la Ville de Cherbourg-En-Cotentin, en date du 24 janvier 2017, à la présente convention d'intervention avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- Approuve la caducité de la convention d'études techniques signée le 7 juin 2023 et son avenant du 14 juin 2024, concomitamment à la signature de la nouvelle convention d'intervention qui vient en substitution,
- Autorise les engagements financiers, pour la mise en œuvre de ladite convention, plafonnés à :
 - Pour le foncier : 409.500 € HT
 - Pour les études techniques : 70 000 € HT dont 37.5 % à la charge de l'EPF Normandie

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,
Signé le 25-03-2025

Gilles GAL

26 MARS 2025

✓ Certified by  yousign



**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**



Philippe LERAÎTRE